

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020 A 18 HEURES - VAL D'ILLIEZ – SALLE POLYVALENTE

Présidence : M. Enrique Caballero

L'assemblée est ouverte à 18 h. Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des actionnaires.

En introduction il adresse la gratitude et la reconnaissance des actionnaires, de ses collègues du conseil d'administration, des collaboratrices et collaborateurs et de lui-même, à M : Pierre-Marie Fornage pour l'indéfectible engagement qu'il a consacré aux remontées mécaniques de la région, depuis près de 27 ans et qui, au 1er février 2020 a démissionné de la présidence du CA.

Un salut particulier est adressé aux représentants des communes de Val d'Illiez et Champéry ainsi qu'à Me Gaspard Couchepin, avocat de la société dans le cadre du dossier lié au contrôle spécial

Un message de sympathie est adressé à la famille de M. Armand Trombert, fidèle actionnaire de longue date de la société, décédé récemment.

Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par invitation postale et publication dans la FOSC, en date du 17 août 2020, avec l'ordre du jour qui n'appelle pas de commentaires de la part des participants.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR : afin de respecter les dispositions légales en la matière et plus particulièrement les délais accordés aux requérants du contrôle spécial pour d'éventuelles questions complémentaires, M. Braillard, de la Fiduciaire Favre à Lausanne n'est pas encore formellement autorisé par le juge à présenter le contrôle spécial.

Le Conseil d'Administration propose dès lors une modification de l'ordre du jour, en reformulant le point 4, sous la dénomination « informations sur l'état du contrôle spécial ». Le Conseil d'administration sera alors en mesure d'expliquer le processus et l'état du contrôle spécial, notamment d'indiquer objectivement les conclusions provisoires du contrôleur sous réserve des questions complémentaires, le rapport sera ensuite soumis aux actionnaires avec la prise de position des requérants lors d'une autre assemblée.

Aucune opposition ni abstention n'est émise à ce sujet et l'ordre du jour est considéré comme accepté à l'unanimité.

1. CONTRÔLE DES PRESENCES

La société a un capital-actions de CHF 4'250'000.00 divisé en 8500 actions.

Selon le contrôle effectué 52 actionnaires représentant 6286 actions sur 8'500 sont présentes ou représentées. La majorité absolue est fixée à 3143.

Sont excusé(e) pour cette assemblée : Barindelli Claudine, Jeandet Catherine, Jean-Mairet Eric, Baud Laurence, Ski-Club Villeneuve, Francis Perrin, Ismaël Perrin (président de la commune de Val d'Illiez), Pierre-Marie Fornage.

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Sont désignés scrutateurs MM. Philippe Rithner et Pierre Légeret.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2019 :

Tous les actionnaires ont eu la possibilité de prendre connaissance de l'intégralité des procès-verbaux de la société du 25 octobre 2019 et de celui de Me Olivier Derivaz pour ce qui est de la décision portant sur la fusion lors de la même assemblée. La lecture n'est pas demandée et n'est pas effectuée. Ils sont approuvés à l'unanimité des participants qui s'expriment à main levée.

4. (Nouvelle formulation selon modification de l'OJ) INFORMATION SUR L'ETAT DU CONTROLE SPECIAL.

Le président communique la chronologie, les procédures et l'attribution du mandat par le Juge, ayant incité le CA a accepté sans aucune objection l'établissement d'un contrôle spécial portant sur 12 questions clairement formulées et connues de tous les actionnaires puisqu'elles ont été publiées dans la lettre d'information d'avril 2020.

Des séances ont été tenues entre les représentants (avocats) des parties dans un premier temps, puis au siège de la société par le contrôleur à plusieurs reprises pour la consultation des documents. Le contrôleur a aussi rencontré les bureaux fiduciaires Passaquay et Fidag et les requérants. En sus du contrôleur, le juge a accepté la demande de celui-ci de nommer un bureau d'ingénieur (GVH-BP SA à Delémont) en tant qu'expert pour traiter des aspects techniques (procédure, attribution des marchés, etc..)

Toutes les pièces comptables ont été mises à la disposition des experts, ainsi que les procès-verbaux des 10 dernières années, tant des séances du CA que de celles de la commission exploitation et pistes.

Le juge a accordé un délai au 18 septembre 2020 pour les questions complémentaires que peut susciter le projet de rapport des experts. Cette échéance justifie l'impossibilité pour le contrôleur de soumettre la situation définitive à la présente assemblée ordinaire des actionnaires.

Dans l'attente du document définitif et de la présentation par le contrôleur spécial, sur proposition de Me Couchepin, le Conseil d'Administration a accepté qu'il communique à titre d'information sur l'état du contrôle spécial en insistant sur le fait que le document est provisoire, susceptible à compléments ou modifications en raison de ce délai de questions complémentaires.

A titre de présentation, Me Couchepin reprend l'ensemble des 12 questions et procède à la lecture des conclusions provisoires des experts. Il rappelle que cette lecture est un peu fastidieuse, mais qu'elle permet de garantir une présentation provisoire objective, au titre d'information, avant la soumission définitive du rapport.

A ce stade des démarches, aucune interprétation ou conclusion n'est envisageable de la part du CA, ni de Me Couchepin, ni de la part des actionnaires demandeurs de ce contrôle spécial, les réponses actuelles doivent encore être finalisées par des questions complémentaires.

Me Couchepin communique également que sans préjuger de l'aboutissement de la démarche, afin de défendre les intérêts de la société et de ses actionnaires, le CA a déposé

auprès de Juge une requête de preuve à futur. Cette démarche vise à déterminer si des conséquences financières ou techniques sont imputables aux bureaux et prestataires mandatés pour la retenue collinaire (Bureau de géologue, bureau d'ingénieur, études spécialisées, équipements spéciaux, etc.).

Le Président rappelle que cette présentation est informative. Dès lors, il n'est pas possible de répondre à des questions sur le fonds et la forme.

En revanche, suite à des demandes de l'assemblée, les précisions suivantes sont données :

- Les revendications éventuelles de la société à l'encontre des bureaux seront déterminées par le Juge dans le cadre des démarches liées à la requête de preuve à futur.
- En l'état aucune conclusion n'est possible de la part du CA
- Des félicitations sont adressées au CA et à Me Couchepin pour la clarté des informations sur la situation actuelle du rapport.
- Les coûts liés au contrôle spécial sont légalement à la charge de la société. Actuellement un acompte de Fr. 43'000.00 a été payé. Un décompte financier des honoraires pour l'assemblée générale sera possible pour l'année prochaine. Par contre, ce qui n'est pas chiffrable ce sont les conséquences sur le report de la fusion.

Dès l'obtention d'un rapport définitif et en force, il sera soumis aux actionnaires avec la prise de position des requérants (questions complémentaires).

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Le président communique que le rapport détaillé de la gestion est mentionné dans le fascicule Rapport de gestion 2019-2020. Par ailleurs des informations ont déjà été largement données par le biais des courriers d'information et il estime inutile de revenir sur leur contenu.

Normalement, dès 2021 un onglet « actionnaires » sera développé sur le site Internet et permettra de diffuser encore plus d'informations, au même titre que tous les documents officiels en relation avec les assemblées générales.

Par rapport à la situation sanitaire COVID-19 les travaux sont en cours sur les hypothèses de fonctionnement de l'hiver 2020/2021 en collaboration avec RMV et RMS. Localement une task-force est en cours de réalisation par Région Dents-Du-Midi pour traiter des questions particulières avec l'ensemble des acteurs touristiques.

En matière de vente de forfaits anticipés le président communique les résultats actuels.

Pour sa part, le directeur Pascal Bergero aborde la question du réseau d'enneigement et de la retenue collinaire et donne par le détail tous les décomptes secteur par secteur et rubrique par rubrique avec les explications sur les différences par rapport au budget.

Il illustre les explications pour des photographies et les commentaires liés aux aspects techniques et aux problématiques survenues en cours de chantier.

A une question soulevée par l'assemblée, il est précisé que pour éviter une température trop élevée de l'eau dans la retenue, un système d'injection d'air par des buses en fond de bassin provoque un refroidissement. Ainsi, la fabrication de neige est facilitée.

Le directeur commente également les tableaux figurant sur le rapport de gestion, plus particulièrement les évolutions des passages et du chiffre d'affaires.

6. **COMPTES DE L'EXERCICE 2019/2020** : TCCPS et PDS – CH ont engagé Mme Miriam Wischmann en tant que responsable administration et finance. Elle est titulaire d'une maturité gymnasiale puis d'un Bachelor en économie de la Haute école de gestion de Berne. Cet engagement a été fait dans l'optique de l'internalisation complète de la comptabilité. Dans cet esprit, un mandat a été confié à la Fiduciaire Mazars, pour qu'elle accompagne le Conseil d'administration dans ce processus d'intégration hautement stratégique, tant dans la phase d'analyse des besoins et d'élaboration d'un plan comptable adapté à une vision analytique de notre gestion, que dans le coaching de Mme Wischmann, pour aboutir à la transition souhaitée.

Comme cela a été précisé dans la dernière Newsletter, compte tenu du fait que notre collègue Arthur Clivaz était à la fois administrateur des deux sociétés et Directeur de Mazars, en charge notamment de la mise en application de ce mandat, nous avons convenu conjointement entre le conseil d'administration et Arthur, qu'il se retire du conseil d'administration le 1er avril 2020, pour éviter toute situation de conflit d'intérêt. Pour cette raison nous vous soumettons ce soir la candidature d'un nouvel administrateur, en remplacement d'Arthur Clivaz.

L'Etat du Valais a octroyé un subside à fonds perdu de Fr. 80'000.00, pour financer ce mandat, considérant son but comme hautement stratégique et indispensable dans l'optique de la fusion.

Il était prévu donc, qu'à compter de ce soir et à l'avenir, Madame Wischmann, en sa qualité de responsable administrative et finance des deux sociétés, présente les comptes à l'assemblée générale. Il se trouve que Madame Wischmann est actuellement en congé maternité.

La présentation des comptes est ainsi effectuée par M. Arthur Clivaz compte tenu du fait qu'il a contribué à l'accompagnement du bouclage comptable, dans le cadre du mandat Mazars.

M. Clivaz communique et commente les comparaisons et chiffres principaux des comptes tels qu'ils ressortent du rapport de gestion dans lequel ils sont reproduits intégralement.

Il relève les points essentiels suivants :

Recettes totales	14'627'989.38
Charges de personnel	5'044'291.97
Charges d'exploitation	3'817'369.42
Résultat opérationnel (EBITDA)	5'766'327.99
Résultat financier / cash-flow d'exploitation	5'151'801.51

Après amortissements pour 4'852'105.26, **le bénéfice de l'exercice est de 299'696.25.**

Cette présentation ne suscite aucune question de l'assemblée.

7. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

M. Jean-Claude De Iaco de l'organe Fiduciaire FIDAG SA donne lecture du rapport de l'organe de révision et recommande à l'Assemblée des actionnaires d'accepter les comptes 2019-2020.

8. APPROBATION DE LA GESTION DES COMPTES, DISTRIBUTION DES DIVIDENDES ET DECHARGE A L'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, par son président, propose à l'assemblée générale :

A) d'approuver la gestion et les comptes de l'exercice 2019/2020.

A main levée, sans oppositions et sans abstentions, l'unanimité des actionnaires approuve les comptes de l'exercice 2019/2020, tels que présentés.

B) d'accepter le versement d'un dividende brut de 3 %, le solde du bénéfice net étant affecté aux réserves ou reporté à compte nouveau;

A main levée, à l'unanimité sauf une opposition, l'octroi d'un dividende brut de 3% est accepté.

L'actionnaire ayant exprimé un refus renonce spécifiquement à faire connaître le nombre de voix lié à sa décision.

C) décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion

La décharge aux administrateurs est donnée à l'unanimité des actionnaires, sans opposition et sans abstentions.

Il est précisé que les administrateurs n'ont pas voté leur propre décharge.

9. NOMINATION STATUTAIRES – renouvellement du Conseil d'Administration :

a) Renouvellement des mandats de

- M. Enrique Caballero
- M. Luc Défago.

Pour ces mandats, il est rappelé que selon les statuts de TCCPS « *la durée des fonctions des membres du Conseil d'Administration est de trois ans* ».

Le Président Enrique Caballero et le Vice-Président Luc Défago sont concernés par cet article et leur période de 3 ans échoit cette année.

Le secrétaire Gérard Parvex communique que tant Enrique que Luc s'activent sans compter à défendre les intérêts de la société et des actionnaires. Ils sont les garants de la vision du développement nécessaire à préserver les intérêts de la société. Ils mettent en œuvre tous les moyens indispensables pour pérenniser non seulement les buts fixés par les statuts mais aussi le concept global indispensable à sa pérennité.

Par un vote à main levée, à l'unanimité et avec acclamation, MM. Enrique Caballero et Luc Défago sont réélus pour une nouvelle période de 3 ans administrateurs de TCCPS SA.

b) Nomination d'un nouvel administrateur.

Comme annoncé précédemment le conseil d'administration propose la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Arthur Clivaz.

TELE CHAMPERY-CROSETS PORTES DU SOLEIL SUISSE SA (TCCPS SA)

Il s'agit de M. Joel Claret. Joel domicilié à Tannay, à proximité de Genève, dans le canton de Vaud. C'est un morginois pure souche propriétaire d'un chalet à Morgins et qui connaît les Portes du Soleil dans tous les détails.

Alors qu'il aurait pu prétendre à une carrière dans la compétition en qualité de skieur, il a opté pour la poursuite de ses études, qui l'ont mené à obtenir un MBA auprès de la fameuse business school de Fontainebleau à Paris. Il dispose d'un CV impressionnant au niveau des missions professionnelles qu'il a exercées. Senior Partner pendant 29 ans auprès de McKinsey & Company, il a dirigé plus de 600 projets à travers le monde, dans le coaching de conseils d'administration et de CEO de plusieurs multinationales, notamment dans les domaines de la stratégie et l'organisation d'entreprises, les fusions et acquisitions, les transformations digitales, etc.

Pour sa part, M. Claret se présente en relevant différentes actions bénévoles déployées auprès d'associations sportives nationales en matière de conseil et de sponsoring.

A l'unanimité et avec acclamation, M. Joël Claret est nommé administrateur TCCPS SA.

c) Nomination de l'organe de révision :

Sur proposition du Conseil d'administration, le renouvellement du mandat de la Fiduciaire FIDAG SA, à Martigny en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2020/2021 est approuvé à l'unanimité des actionnaires, sans oppositions ni abstentions.

Le conseil d'administration s'est abstenu de voter.

10. DIVERS

Des remerciements sont adressés au Conseil d'Administration pour le travail effectué et pour la proposition d'octroi du dividende.

Remerciant une nouvelle fois les participants, le Président Enrique Caballero lève l'assemblée à 20h15.

Le Président :

Le Secrétaire :

Enrique Caballero



Gérard Parvex

